COUR DE CASSATION
Première présidence

_____
Odesi

Pourvoi n°
: Q 26-10.168

Demandeur(s)
: Mme [X] et autre

Avocat(s)
: la SCP Duhamel

Défendeur(s)
: Mme [X]

Avocat(s)
: la SCP Piwnica et Molinié

Ordonnance
: 60777

ORDONNANCE DE DÉSISTEMENT

M. Éloi Buat-Ménard, conseiller référendaire, délégué par le premier président de la Cour de cassation, a rendu la présente ordonnance.

1°/ Mme [J] [X], épouse [I],

2°/ M. [O] [X],

tous deux domiciliés [Adresse 1],

ont formé un pourvoi le 6 janvier 2026 contre l'arrêt rendu
le 4 novembre 2025 par la cour d'appel de Versailles (chambre civile 1-1), dans le litige les opposant à Mme [L] [X], épouse [B], domiciliée [Adresse 2].

Par acte déposé au greffe de la Cour de cassation le 16 avril 2026, la SCP Duhamel, agissant aux noms de Mme [J] [X] et de M. [O] [X], a déclaré se désister du pourvoi.

En application de l'article 1026 du code de procédure civile, il y a lieu dès lors de donner acte à Mme [J] [X] et à M. [O] [X] de leur désistement.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller référendaire délégué,

Constate le désistement du pourvoi.

Fait à Paris, le 25 juin 2026